

Vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons (RRO)

Santé publique – Feuille de renseignements

L'immunisation a sauvé plus de vies que toute autre intervention médicale au cours des 50 dernières années au Canada¹. Les vaccins aident votre système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent des maladies.

Les virus responsables de la rougeole, de la rubéole et des oreillons peuvent tous se propager dans l'air ou par un contact avec les fluides de la bouche ou du nez. Les virus peuvent se transmettre par la toux, par des éternuements ou par le partage de nourriture ou de boissons. Les enfants peuvent attraper l'infection en utilisant des sucres, des biberons ou des jouets infectés d'autres enfants.

Qu'est-ce que la rougeole?

Les symptômes de la rougeole apparaissent généralement de 8 à 12 jours après l'exposition au virus. Les premiers symptômes sont de la fièvre, un écoulement nasal, de la somnolence, de l'irritabilité et les yeux rouges. De petites taches blanches peuvent également apparaître dans la bouche et la gorge. Des plaques rouges apparaissent sur le visage, avant de s'étendre au reste du corps environ 14 jours après l'exposition. Une personne infectée peut transmettre le virus à partir du quatrième jour avant l'apparition de l'éruption cutanée et pendant quatre jours après. La rougeole peut mener à des complications, notamment une otite (infection de l'oreille), de la diarrhée, une pneumonie (infection des poumons) et une encéphalite (inflammation du cerveau). Bien que les cas soient rares, des complications graves liées au virus de la rougeole peuvent provoquer la mort des enfants et des adultes. La maladie est plus grave chez les nourrissons et les adultes que chez les enfants. Il n'existe aucun traitement contre la rougeole. Le traitement est axé sur le soulagement des symptômes.

Que sont les oreillons?

Les symptômes des oreillons apparaissent de 12 à 25 jours après l'exposition au virus. Une personne infectée peut transmettre le virus à partir du deuxième jour avant l'apparition des symptômes et pendant quatre jours après. Les symptômes les plus communs sont de la fièvre, des maux de tête, des glandes salivaires enflées et douloureuses et des joues enflées.

De l'ensemble des personnes infectées par le virus, une personne sur cinq ne présentera aucun symptôme. Cette infection peut entraîner des complications graves, notamment une inflammation du cerveau, une infection des membranes qui entourent le cerveau, une perte auditive, un risque accru de fausse couche, pour les femmes enceintes qui attrapent cette maladie lors des premiers stades de leur grossesse, la stérilité, pour les hommes, et la mort. Il n'existe aucun traitement contre les oreillons. Le traitement est axé sur le soulagement des symptômes.

Qu'est-ce que la rubéole?

La rubéole est également appelée « German measles » en anglais. Les symptômes sont une fièvre légère, un mal de gorge, des maux de tête, des glandes (ganglions lymphatiques) enflées et une éruption cutanée rouge ou rose. Contracter cette infection aux premiers stades de la grossesse peut provoquer une fausse couche, une mortinaissance et de graves anomalies congénitales comme la surdité, la cécité, des malformations cardiaques ou des dommages au foie, à la rate ou au cerveau. Les symptômes apparaissent de 14 à 21 jours après l'infection par le virus. Une personne infectée peut transmettre le virus à partir du septième jour avant l'apparition de l'éruption cutanée et pendant 7 jours après. Il n'existe aucun traitement contre la rubéole. Le traitement est axé sur le soulagement des symptômes.

Qu'est-ce que le vaccin RRO?

Le vaccin RRO est approuvé par Santé Canada et offre une protection contre la rougeole, la rubéole et les oreillons. Le vaccin RRO est composé de virus vivants qui sont affaiblis lorsqu'il est créé. Il est impossible de contracter la rougeole, les oreillons ou la rubéole à partir du vaccin. Ce vaccin est administré par injection et, pour une protection complète contre ces maladies, de multiples doses peuvent être requises, échelonnées sur une certaine période de temps.

¹ Agence de la santé publique. Guide canadien d'immunisation.
www.phac-aspc.gc.ca/publicat/cig-gci/p01-02-fra.php

Vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons (RRO)

Pourquoi devrais-je recevoir le vaccin RRO?

L'immunisation est le meilleur moyen de vous protéger, vous et vos enfants, contre la rougeole, la rubéole et les oreillons, maladies souvent graves et parfois mortelles. Les vaccins permettent de préparer le système immunitaire pour que le corps soit prêt à combattre une exposition éventuelle aux virus de la rougeole, de la rubéole et des oreillons. Le vaccin contribue à votre protection ainsi qu'à celle de votre famille et de votre collectivité. Puisque la protection offerte par le vaccin peut diminuer au fil du temps, il est important de suivre [le calendrier de vaccination du Manitoba \(www.manitoba.ca/health/publichealth/cdc/div/schedules.fr.html\)](http://www.manitoba.ca/health/publichealth/cdc/div/schedules.fr.html).

Effets secondaires possibles du vaccin RRO

Il est bien plus sûr de se faire vacciner que de contracter la rougeole, la rubéole ou les oreillons. Santé Canada approuve les vaccins après un examen de leur qualité et de leur sécurité.

Les effets secondaires suivant la vaccination contre la rougeole, la rubéole et les oreillons sont moins fréquents et moins graves que les symptômes et les complications associés à ces maladies. Les réactions indésirables sont moins fréquentes après la deuxième dose du vaccin et elles ont tendance à survenir seulement chez les personnes non protégées par la première dose.

Les réactions courantes au vaccin RRO peuvent inclure de la douleur, un endolorissement, des rougeurs ou une enflure à l'endroit où le vaccin a été injecté. L'acétaminophène (Tylenol^{MD}) peut être administré pour soulager la fièvre et la douleur.

D'autres effets secondaires pouvant survenir de 6 à 23 jours après l'immunisation sont la fièvre (accompagnée ou non d'une éruption cutanée) et une sensation générale de maladie ou de malaise qui peut durer jusqu'à 3 jours, des maux de tête et de la fatigue. D'autres réactions moins communes comprennent une enflure des joues et du cou, une éruption cutanée et des douleurs articulaires.

Il ne faut JAMAIS donner de l'acide acétylsalicylique (Aspirine^{MD}) aux enfants, car cela peut causer une grave maladie du foie et du cerveau appelée le syndrome de Reye.

Il est important de rester 15 minutes à la clinique après avoir reçu un vaccin, car il y a un faible risque de réaction allergique grave. Cette réaction peut comprendre de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Composez le 911 ou présentez-vous au service d'urgence le plus proche pour obtenir une aide immédiate si une réaction se produit après votre départ de la clinique.

Signalez tout effet secondaire grave ou inattendu à un fournisseur de soins de santé.

Qui devrait recevoir le vaccin RRO?

Le vaccin RRO est offert gratuitement dans le cadre du programme d'immunisation du Manitoba, lorsque les critères d'admissibilité à ce programme sont satisfaits.

Au Manitoba, les enfants sont immunisés contre la rougeole, la rubéole et les oreillons dans le cadre du calendrier de vaccination systématique des enfants. La première dose est administrée quand l'enfant a 12 mois et la deuxième, quand il a entre quatre et six ans. On utilise le vaccin combiné contre la rougeole, la rubéole, les oreillons et la varicelle ([voir la feuille de renseignements sur le vaccin RROV \(www.manitoba.ca/health/publichealth/factsheets/mmriv.fr.pdf\)](http://www.manitoba.ca/health/publichealth/factsheets/mmriv.fr.pdf)).

Les personnes appartenant aux groupes suivants devraient discuter avec leur fournisseur de soins de santé au sujet de l'obtention du vaccin RRO dans le cadre du programme d'immunisation du Manitoba :

- les travailleurs de la santé qui ne sont pas immunisés devraient recevoir deux doses du vaccin, quel que soit leur âge;
- les élèves nés avant 1970 qui ne sont pas immunisés reçoivent une dose et ceux qui sont nés en 1970 ou après reçoivent deux doses;
- les personnes nées entre 1970 et 1984 qui n'ont pas reçu de vaccin contre la rougeole ou les oreillons et qui n'ont pas contracté ces maladies ont le droit de recevoir une dose du vaccin;
- les personnes nées en 1985 ou après reçoivent deux doses.

Vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons (RRO)

Veillez consulter les [critères d'admissibilité aux vaccins du programme public de vaccination \(www.manitoba.ca/health/publichealth/cdc/vaccineeligibility.fr.html\)](http://www.manitoba.ca/health/publichealth/cdc/vaccineeligibility.fr.html) pour obtenir de plus amples renseignements sur les personnes admissibles aux vaccins.

Pour les personnes qui n'ont pas bénéficié d'une immunisation dans le cadre du calendrier de vaccination systématique des enfants du Manitoba et qui doivent recevoir le vaccin RRO, veuillez consulter les [Calendriers pour les personnes qui n'ont PAS été vaccinées auparavant \(www.manitoba.ca/health/publichealth/cdc/div/not.fr.html\)](http://www.manitoba.ca/health/publichealth/cdc/div/not.fr.html) afin de connaître le nombre de doses requises pour une pleine protection contre la rougeole, la rubéole et les oreillons.

L'administration d'un vaccin à virus vivants en même temps ou peu de temps avant ou après avoir reçu des produits sanguins ou des immunoglobulines peut avoir une incidence sur la réponse immunitaire. Avant de recevoir le vaccin ROR, informez votre vaccinateur si vous avez reçu des produits sanguins ou des immunoglobulines au cours des douze derniers mois.

Qui ne devrait PAS recevoir le vaccin RRO?

Si une personne recevant le vaccin est dans l'une des situations suivantes, elle devrait en parler à son fournisseur de soins de santé :

- elle a eu une réaction allergique grave au vaccin ou à l'un de ses composants après avoir reçu une dose précédente de ce vaccin;
- les femmes enceintes;
- elle a une immunodéficience congénitale ou acquise (liée par ex. au VIH ou à une greffe de cellules souches);
- elle suit un traitement avec des médicaments qui affaiblissent son système immunitaire, comme des stéroïdes;
- elle a un cancer, quel qu'il soit, ou elle suit une radiothérapie ou un traitement médicamenteux contre un cancer.

Les personnes ayant une forte fièvre ne devraient pas se faire vacciner. Le vaccin peut toutefois être administré en cas de maladie légère (par exemple, un rhume).

Votre dossier de protection

Veillez à ce que votre vaccinateur mette à jour votre fiche d'immunisation ou celle de vos enfants après l'administration d'un vaccin. Gardez la fiche en lieu sûr!

Les vaccins reçus par vos enfants seront inscrits dans le registre d'immunisation du Manitoba. Ce registre :

- permet au fournisseur de soins de santé de savoir quels vaccins votre enfant ou vous-même avez reçus ou avez besoin de recevoir;
- peut servir à produire des fiches d'immunisation, ainsi qu'à vous avertir ou à avertir votre fournisseur de soins de santé si vous avez manqué une immunisation;
- permet au ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active et aux responsables de la santé publique de surveiller l'efficacité des vaccins pour prévenir des maladies.

Si vous avez besoin de renseignements sur les immunisations que vous ou vos enfants avez reçues, veuillez communiquer avec votre vaccinateur.

La Loi sur les renseignements médicaux personnels protège vos renseignements et ceux de vos enfants. Vous pouvez demander à ce que vos renseignements médicaux personnels, ainsi que ceux de vos enfants, ne soient pas visibles pour les fournisseurs de soins de santé. Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser à votre bureau de la santé publique local afin de discuter avec une infirmière de la santé publique.

Pour obtenir une liste des bureaux de la santé publique, consultez la page :

www.gov.mb.ca/health/publichealth/offices.fr.html

Pour obtenir plus de renseignements sur le vaccin RRO :

- discutez avec votre vaccinateur;
- téléphonez à : Health Links – Info Santé au 204 788-8200 à Winnipeg ou au 1 888 315-9257 sans frais ailleurs au Manitoba;
- consultez les sites Web suivants : Programme d'immunisation du Manitoba : www.gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/div/index.fr.html.

Site Web du gouvernement du Canada : <http://canadiensensante.gc.ca/healthy-living-vie-saine/immunization-immunisation/index-fra.php>

Veillez consulter la page Web Ressources et feuilles de renseignements sur les vaccins pour obtenir la version la plus récente :

<http://manitoba.ca/health/publichealth/cdc/div/vaccines.fr.html>